PRODUCTION animale *biologique*

Occasions de développement au Bas-Saint-Laurent

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Et si on parlait biologique....3

Attentes des consommateurs, ventes et marchés....3

La production biologique au Québec....4

Le biologique au Bas-Saint-Laurent....4

L'appellation biologique....5

Les grands principes de la production biologique : végétal et animal....6

Élevage biologique : démarrage ou conversion....7

- Par où commencer....7
  - Le diagnostic....7
  - La précertification, la certification et le suivi....7
  - L'accompagnement, la formation et le réseau....8

Les défis selon le type de production....10

Mise en marché, organismes et services....11

Coffre à outils....13

Autodiagnostic du promoteur....15

Vous êtes intéressé à démarrer une entreprise d'élevage biologique ou à vous convertir à ce type de production? Quels sont les éléments importants à considérer pour faire un choix éclairé et par où commencer? Ce feuillet vous éclairera par rapport aux défis de la production biologique et répondra aux diverses interrogations que vous pourriez avoir. Il vous renseignera également sur les étapes à suivre pour réaliser un tel projet.

Et si on parlait biologique

Selon la norme canadienne, la production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est le développement d'exploitations respectueuses de l'environnement et durables.

Les pratiques biologiques visent à implanter un écosystème permettant une productivité soutenue de même que le contrôle des plantes adventices (mauvaises herbes) et des parasites, et ce, grâce à la présence d'une diversité biologique interdépendante, au recyclage des résidus végétaux et animaux ainsi qu'à l'utilisation de rotations et de pratiques culturales optimales. Tout cela doit se faire en restreignant l'apport d'éléments extérieurs à l'agrosystème et en évitant les engrais de synthèse, les pesticides chimiques et les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Attentes des consommateurs, ventes et marchés

Le vieillissement de la population et de meilleures connaissances font en sorte que les consommateurs recherchent davantage des aliments bénéfiques pour la santé. Ils se tournent donc vers différents types de produits, dont les aliments biologiques.

Cette tendance santé se reflète par une augmentation de la popularité de certains produits alimentaires, dont le segment des aliments biologiques. Elle est aussi influencée par la notoriété grandissante des produits certifiés biologiques. En effet, la certification de ces produits garantit au consommateur le respect des normes et des principes établis en agriculture biologique.

C'est ce qui permet de positionner positivement les aliments biologiques par rapport aux aliments sains et à ceux produits de manière respectueuse du bien-être animal et de l'environnement.

Au cours de la dernière décennie, l'agriculture biologique a connu un tel engouement mondial que la valeur du marché international en ce qui la concerne a triplé pour s'établir en 2013 à 72 milliards de dollars. La progression de ce marché en Amérique du Nord est de 10 à 15 % par année.

Heureusement, depuis quelques années, le réseau des aliments biologiques a évolué et on les trouve plus facilement, que ce soit dans les supermarchés, les paniers vendus directement au consommateur ou les marchés publics. Toutefois, l'offre locale de viandes biologiques certifiées est encore limitée et ne suffit pas à la demande.

La production biologique au Québec

En 2013-2014, on estimait la valeur du marché des aliments biologiques québécois à 400 millions de dollars et sa croissance annuelle moyenne, à 10 %. Pour certaines catégories de produits, une faible proportion de ce qui est consommé ici est constituée d'aliments biologiques du Québec.

Le Québec compte près de 1 400 entreprises certifiées, dont un peu plus de 1 000 exploitations agricoles[1]. Près de 180 de ces entreprises ont une production animale certifiée biologique, dont la majorité fait partie du secteur laitier.

Le biologique au Bas-Saint-Laurent

Au Bas-Saint-Laurent, 152 entreprises possèdent une certification biologique, soit un peu plus de 6 % du total des entreprises de la région. Entre 2006 et 2014, le nombre d'entreprises certifiées biologiques est passé de 103 à 140, ce qui représente une augmentation de 36 %.

Avec 42 entreprises situées sur son territoire, le Bas-Saint-Laurent se classe au premier rang provincial en ce qui a trait à la production animale biologique.

La production laitière occupe le premier rang dans ce type de production avec 32 entreprises. De façon plus marginale, les productions bovine, ovine, apicole et de volailles sont également présentes.

Historiquement, la production animale a toujours été l'activité agricole dominante au Bas-Saint-Laurent en raison de différentes caractéristiques favorables. Un climat propice à la production fourragère et à la production de céréales à paille de même que la disponibilité et le prix des terres agricoles dans cette région (2 762 $/ha en 2013)[2], qui se situe sous la moyenne provinciale (9 031 $/ha en 2013)[3], ne sont que quelques exemples.

La disponibilité de près de 8 000 ha de terres agricoles dévalorisées (TAD) peut représenter un atout intéressant pour le développement de la filière biologique au Bas-Saint-Laurent.

En effet, certaines terres en friches herbacées offrent un potentiel agricole intéressant et pourraient être propices au modèle biologique et permettre un accès rapide à la certification.

Le Bas-Saint-Laurent se démarque également dans le secteur biologique par la présence d'expertise, soit un club d'encadrement technique en production laitière biologique, et de différents conseillers impliqués dans le secteur des viandes biologiques. Le grand nombre de projets en cours, autant dans les grandes cultures qu'en production fourragère, font foi de la dynamique et de l'intérêt observés en région pour ce secteur en pleine croissance.

De plus, différentes organisations travaillant au développement du secteur biologique contribuent à la formation des agriculteurs. Ainsi, le Bas-Saint-Laurent peut bénéficier de deux fermes-écoles sur son territoire. À La Pocatière, les étudiants de l'Institut de technologie agroalimentaire peuvent profiter, dans le cadre de leur formation, des installations de la ferme-école Lapokita et de l'Unité de production laitière biologique. La seconde ferme-école se trouve à Saint-Joseph-de-Lepage et participe, depuis quelques années, aux différents projets de grandes cultures biologiques qui ont lieu sur le territoire. Ces deux installations contribuent grandement au développement du secteur biologique du Bas-Saint-Laurent.

Les différents organismes situés dans la région du Bas-Saint-Laurent représentent aussi un atout indéniable pour l'essor de la production animale biologique et de sa mise en marché :

- Un abattoir ayant un permis pour l'abattage des agneaux, des bovins et de quelques espèces exotiques;

[1] Site Internet : http://www.portailbioquebec.info/.
[2] *Bulletin Transac-Terres*, édition 2014.
[3] *Bulletin Transac-Terres*, édition 2014.

- Le Centre de développement bioalimentaire du Québec, un incubateur d'entreprises permettant un démarrage graduel pour les entreprises de transformation;
- Un organisme sans but lucratif (OSBL), Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, ayant comme mission de « faciliter la commercialisation des produits agroalimentaires de la région, d'une part par la promotion d'une marque de prestige et, d'autre part, par des services adaptés qui respectent la réalité propre de chacune des entreprises membres[4] ».

Le contexte actuel est favorable au développement de la production animale biologique bas-laurentienne : un marché en croissance, une orientation gouvernementale propice au développement de la filière biologique de même que des conditions régionales offrant des possibilités de développement en ce qui a trait à la production et à la mise en marché de produits biologiques.

L'appellation biologique

Au Québec, la certification biologique est assujettie à la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Cette loi « vise à protéger l'authenticité de produits et de désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise à l'égard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité[5] ».

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) assure le respect de cette loi en offrant des services de contrôle de l'usage des appellations agroalimentaires et, plus particulièrement, de l'appellation biologique. Son rôle consiste à gérer et à protéger les appellations agroalimentaires en exerçant une surveillance de toute la chaîne agroalimentaire biologique.

Le mandat qui lui est confié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vise à sensibiliser le public à sa mission et à favoriser ainsi la conformité avec la Loi et les divers règlements.

L'appellation biologique doit être utilisée dans le respect des normes biologiques canadiennes, de la liste des substances permises, des règles du CARTV, de son cahier des charges et du processus de certification par un organisme accrédité.

Ces normes contiennent des exigences relatives à la production végétale, à l'alimentation et aux conditions d'élevage des animaux ainsi qu'aux intrants autorisés pour les modes de production ou de transformation biologiques. Le respect des normes biologiques est vérifié par les différents organismes accrédités par le CARTV et ayant le mandat de certifier les entreprises et d'autoriser l'appellation biologique pour leur production.

[4] Site Internet : http://saveursbsl.com/qui-sommes-nous/.
[5] Site Internet : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_20_03/A20_03.html.

Les grands principes de la production biologique : végétal et animal

Le tableau ci-dessous résume certains aspects du cahier des charges du CARTV et de la réglementation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments du Canada en ce qui concerne la production biologique (*Systèmes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion*). Avant de se lancer dans ce type de production, il est primordial de prendre connaissance de l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Tableau 1 : Principales exigences en production biologique

Production végétale	Production animale
Obligation d'avoir un plan de production biologique et de tenir des registres des interventions effectuées et des intrants utilisés.	Obligation d'avoir un plan d'élevage et de tenir des registres pour toutes les interventions à la ferme, ce qui permet de démontrer la conformité avec la certification.
Absence d'utilisation des substances interdites en agriculture biologique 36 mois avant la récolte.	Utilisation restreinte et normée des médicaments et des vaccins. Période de retrait plus longue qu'en production conventionnelle. Interdiction d'utiliser des antibiotiques pour les espèces destinées à la production de viandes biologiques. Traitements antiparasitaires autorisés, mais en nombre limité.
Rotation des cultures pour favoriser la diversité biologique.	Accès aux pâturages obligatoire pour les ruminants. Au moins 60 % de la ration des ruminants composée de fourrages.
Obligation d'utiliser seulement les produits permis pour lutter contre les organismes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes.	Densité animale, intérieure et extérieure, déterminée selon les espèces.
Obligation de favoriser l'utilisation des déjections animales de la ferme.	Interdiction d'utiliser des aliments contenant des sous-produits d'abattage.
Interdiction d'utiliser des OG pour les semences et le matériel de reproduction végétale.	Interdiction d'utiliser des plantes OGM pour l'alimentation ou la litière.
Zone tampon obligatoire permettant de séparer l'unité de production biologique des zones adjacentes non biologiques, les distances à respecter variant en fonction des cultures.	Interdiction de recourir au traitement hormonal.
	Accès à l'extérieur obligatoire lorsque le climat le permet.
	Environnement qui permet aux animaux de manifester leurs comportements naturels (ex : fouir pour le porc).

Source : *Systèmes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion* (version de 2015).

Élevage biologique : démarrage ou conversion

Par où commencer

L'agriculture biologique implique des façons de faire qui sont différentes de celles de l'agriculture conventionnelle, ce qui peut susciter des interrogations chez un exploitant songeant à une conversion. Bien que l'entreprise existante doive subir certaines modifications, les difficultés liées à la conversion au mode de production biologique sont **loin d'être insurmontables**.

L'élaboration d'un projet doit passer par différentes étapes avant sa mise en œuvre. Le démarrage d'une exploitation agricole biologique ou la conversion à la production biologique nécessitent une bonne préparation. Les étapes suivantes sont incontournables.

1. Le diagnostic

Que ce soit pour un démarrage ou une conversion, le diagnostic est une étape cruciale qui doit avoir lieu avant l'élaboration du projet. Cela consiste à déterminer les motivations, les attentes et les objectifs du promoteur et à bien mesurer l'impact, pour l'entreprise ou l'individu, d'une production effectuée selon les « principes de l'agriculture biologique ». Pour ce faire, il faut se poser les bonnes questions permettant de déterminer l'état actuel de l'exploitation ou de l'individu, ou des deux (voir l'annexe 4 – ***Autodiagnostic du promoteur***).

Si vous croyez que l'agriculture biologique vous convient, le diagnostic vous sera utile pour élaborer votre projet sur le plan technique, économique et humain, puis pour planifier ses étapes de réalisation dans le temps. Tout au long de cette démarche, il est important d'aller chercher de l'information sur le sujet. Différentes options s'offrent à vous pour vous permettre d'y arriver : communiquer avec un conseiller du MAPAQ ou du réseau Agriconseils, visiter des exploitations ou effectuer des stages en régie biologique ou encore participer à des activités de formation et à des journées portes ouvertes.

L'utilisation de ses connaissances et des ressources externes aide aussi grandement à la réflexion. La participation à des activités de formation est une source importante de connaissances et une occasion privilégiée de développer un réseau de contacts. Tous ces éléments permettent de mieux saisir les différents défis de la production biologique, tant sur le plan des pratiques agricoles que sur celui de la mise en marché. C'est en en apprenant davantage sur ce mode de production qu'il vous sera alors possible de prendre une décision quant au passage à ce modèle agricole.

2. La précertification, la certification et le suivi

À la suite du diagnostic, si vous souhaitez toujours faire la transition à l'agriculture biologique, vous êtes prêt à passer à l'étape de précertification. D'abord, vous devez prendre connaissance du cahier des charges permettant d'obtenir la certification agricole biologique, accessible sur le site Internet du CARTV. Ce cahier inclut les normes

canadiennes en vigueur (http://www.cartv.gouv.qc.ca/cahier-charges-pour-lappellation-biologique-au-quebec) au regard des obligations à remplir pour obtenir cette certification.

Le passage à un élevage biologique nécessite la conversion des superficies en cultures qui serviront à l'alimentation du bétail au sein de l'agrosystème. La période de conversion dure normalement 36 mois. Durant cette période, aucun intrant interdit en agriculture biologique n'est autorisé. Il est à noter que la première demande doit se faire 15 mois avant la vente des produits qui font l'objet d'une certification. Au cours de la dernière année de conversion (précertification), une supervision par un certificateur accrédité par le CARTV doit être effectuée. Cela dit, la conversion du troupeau peut se faire en même temps.

Avant d'obtenir la certification officielle, l'entreprise doit passer par une étape de précertification qui s'accompagne d'une ou de plusieurs visites d'un inspecteur. Cette étape permet de démontrer que l'entreprise comprend le cahier des charges de l'agriculture biologique et l'intègre dans son système de production. Après avoir réussi cette étape, elle pourra obtenir la certification. Pour les étapes de précertification et de certification, l'entreprise doit faire appel à un organisme reconnu. La liste des organismes existants se trouve sur le site Internet du CARTV (http://www.cartv.gouv.qc.ca/organismes-certification-accredites-reconnus-bio). Les exigences et les modalités de contrôle appliqué sont équivalentes d'un organisme à l'autre, mais les tarifs peuvent varier entre eux. De ce fait, il peut être intéressant de faire remplir plus d'une soumission. L'organisme de certification sera tenu d'effectuer, chaque année, au moins une visite de votre exploitation et une vérification de vos registres d'entreprise (intrants dans les champs, traitements vétérinaires, etc.).

Il est à noter que, pour les étapes de précertification et de certification, une aide à la conversion est offerte par l'entremise du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique. Vous trouverez des renseignements sur ce programme plus loin, dans la section ***Coffre à outils***

.

3. L'accompagnement, la formation et le réseau

Pour la mise en conformité et l'aspect technique de la production biologique, il est recommandé de faire appel à une expertise externe, que ce soit des conseillers reconnus par le réseau Agriconseils ou des conseillers du MAPAQ. Ces personnes peuvent aider à relever les défis rencontrés en production animale biologique. Le réseau Agriconseils offre aussi une aide financière aux entreprises pour ce qui est de l'accompagnement technique, de la gestion et de l'agroenvironnement. De plus amples renseignements se trouvent dans la section ***Coffre à outils***.

Après l'obtention de la certification, il est également fortement recommandé de poursuivre ses efforts quant au développement de ses connaissances en matière d'agriculture biologique. La formation continue permet en effet à l'agriculteur de parfaire ses connaissances sur les différents sujets d'actualité touchant ce mode de production. Cet apprentissage l'aide, entre autres, à relever les défis propres à l'agriculture biologique par l'intégration de nouvelles technologies ou pratiques. De plus, la participation à des activités de formation permet le réseautage ainsi que la création de liens avec des conseillers et d'autres entrepreneurs assurant un transfert important de connaissances. Différents organismes, comme les clubs-conseils en agroenvironnement, le MAPAQ, Valacta, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) ou le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB +), peuvent offrir des formations enrichissantes pour le secteur de la production biologique.

Certains établissements d'enseignement offrent des formations en agriculture et, dans certains cas, des formations spécialisées en production biologique, ce qui peut être pertinent pour une nouvelle entreprise (voir la section ***Coffre à outils***).

Enfin, les regroupements de producteurs biologiques permettent de développer un réseau de contacts. Le Bas-Saint-Laurent en compte un dans le domaine de la production laitière, le Club d'encadrement technique L'Envol. Un grand bagage de connaissances et d'expérience est disponible au sein de ces groupes.

1

Le diagnostic

Démarrage

- Déterminer vos motivations, vos attentes et vos objectifs sur le plan personnel, professionnel et familial.
- Établir le profil nécessaire et déterminer vos forces et vos faiblesses pour pouvoir réussir le projet.
- Vous informer sur la production biologique ciblée et sur les normes à respecter.
- Suivre une formation spécialisée en agriculture biologique, rencontrer des conseillers, participer à des activités de transfert d'information, visiter des fermes et même faire des stages en régie biologique.

Conversion

- Dresser l'état actuel de l'entreprise : atouts, contraintes, contexte, etc.
- Préciser les attentes et les objectifs du propriétaire et de sa famille.
- Élaborer le projet des points de vue technique, économique et humain, si votre réflexion vous porte à croire que l'agriculture biologique répond à vos besoins.
- Faire appel à de l'accompagnement et à de la formation pour faciliter votre réflexion.
- .

2

La certification

- Approfondir vos connaissances sur les normes biologiques.
- Communiquer avec un organisme de certification reconnu.
- Tenir des registres de vos activités agricoles (intrants dans les champs, produits utilisés, soins apportés aux animaux, etc.).
- Recevoir la visite d'un représentant de l'organisme de certification, obtenir le rapport et prendre connaissance des recommandations du certificateur.
- Effectuer une mise à niveau au besoin, selon les recommandations.
- Obtenir la précertification et, le cas échéant, la certification lorsque toutes les exigences sont remplies.

3

La suite des choses

- Savoir bien s'entourer et faire appel à de l'accompagnement externe (conseiller du MAPAQ ou conseiller privé).
- Acquérir des connaissances ou les améliorer grâce à la formation continue.
- Développer son réseau de contacts et profiter du partage d'expériences avec d'autres producteurs.
- Demeurer au fait des modifications apportées à la réglementation en vigueur et à l'écoute des recommandations du certificateur.
- L'agriculture évoluant sans cesse, se montrer ouvert aux changements.

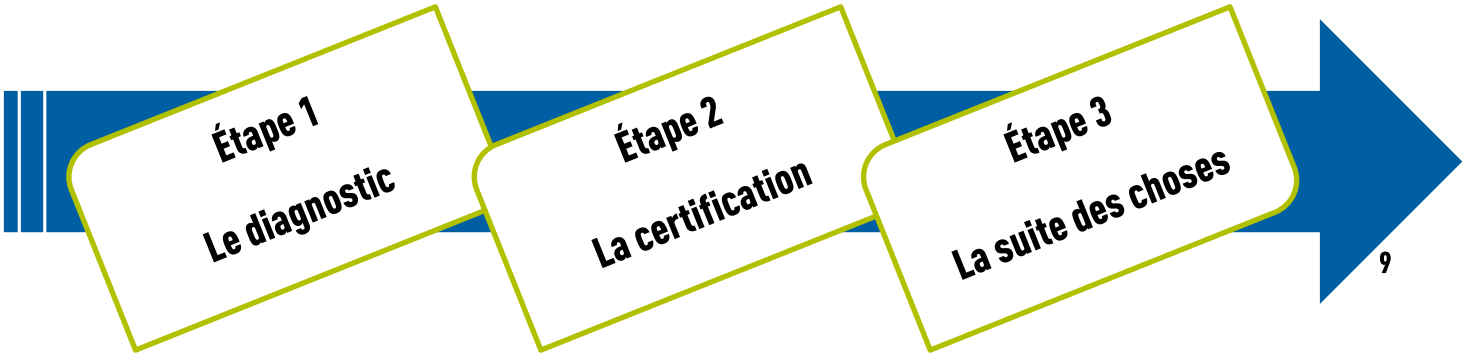

Les défis selon le type de production

Défis							Pistes de solution
Alimentation fermière équilibrée (particulièrement les acides aminés essentiels)						X	Introduction de différentes cultures (ex. : céréales mélangées incluant un bon pourcentage de pois)
Respect des normes concernant la matière sèche (MS) dans la ration					X		Utilisation de foin sec et augmentation de la longueur de la fibre
Prédation	X		X	X			Animaux de garde et clôtures
Désaisonnement			X				Technique de contrôle de la photopériode et choix de races désaisonnées naturellement
Parasitisme		X	X	X		X	Bonne rotation des parcelles Test coprologique Choix de races présentant une plus grande résistance Potentiellement, plantes à tanin

Du point de vue économique, les entreprises devraient **viser l'autosuffisance en ce qui concerne les aliments biologiques** (céréales et fourrages) à fournir aux animaux, car les grains biologiques ont une valeur très élevée sur les marchés, ce qui augmente les coûts de production pour celles qui doivent s'en procurer.

Mise en marché, organismes et services

Bien que la production d'un aliment de qualité soit un défi, sa commercialisation et sa mise en marché demeurent les étapes les plus étroitement liées au revenu du producteur. On entend par *commercialisation* le transfert d'un produit du lieu de production au lieu de consommation. Le tableau 2 présente le nombre d'entreprises certifiées biologiques qui font la transformation des produits animaux.

Tableau 2 : Répartition des entreprises par type de produits préparés

Produit	Québec	Bas-Saint-Laurent
Produits laitiers	25	1
Viande et autres	34	5

Source : Portail BIO Québec[6].

En 2006, les viandes biologiques occupaient 1 % du marché des aliments biologiques, ces derniers représentant de 1 à 2 % du marché des aliments au Québec[7].

Le Bas-Saint-Laurent est riche d'outils de mise en marché qui lui sont propres. La présence de ces organismes ou de ces entreprises constitue un agent facilitateur dans la mise en marché d'aliments biologiques.

Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent est un réseau d'entreprises du domaine de l'agroalimentaire qui a pour mission de faciliter la commercialisation des produits agroalimentaires de la région par la promotion d'une marque de prestige, d'une part, et par des services adaptés qui correspondent à la réalité propre de chacune des entreprises membres, d'autre part.

La région du Bas-Saint-Laurent compte un abattoir situé à Luceville. Le territoire bas-laurentien présente également 33 entreprises de découpe de carcasse à forfait. Enfin, une fromagerie biologique est nouvellement installée dans la région.

L'accès à l'assiette du consommateur est possible par différents moyens, par exemple les marchés publics, qui offrent un contact direct avec le client. Le territoire bas-laurentien compte 8 MRC, toutes munies de leur propre marché public. Leurs périodes d'activité sont principalement l'été et l'automne, mais certaines MRC tiennent également des marchés spéciaux l'hiver. Par exemple, depuis plusieurs années, le Marché des saveurs est offert à Rimouski à l'approche de la période des fêtes. Il s'agit d'une belle occasion de faire découvrir de nouveaux produits aux consommateurs.

De façon globale, le tableau 3 présente les différents canaux de mise en marché les plus fréquemment utilisés par les producteurs d'animaux biologiques.

---

[6] Site Internet : http://www.portailbioquebec.info/repartition-entreprises-par-type-produits-prepares#repartitionproductionentreprises-niveau-3-produit-100507-region-01 (page consultée le 17 août 2015).

[7] Écoressources consultants (2006), *Étude sur la mise en marché des viandes biologiques au Québec*, téléchargé le 17 août 2015, http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/SPVBQ_ÉcoR_Rapport_final_19fév07.pdf.

Tableau 3 : Canaux de mise en marché de viandes biologiques

Type de mise en marché	Avantages	Limites
Vente directe **Vente à la ferme** **Agriculture soutenue par la communauté (ASC)** **Paniers**	Contact avec le consommateur Possibilité d'agrotourisme	Beaucoup de temps nécessaire
Boucherie licenciée[9]	Forte interaction avec le client	Peu de boucheries licenciées au Québec[10] Besoin d'un approvisionnement régulier
Grandes chaînes	Haut achalandage dans les magasins Accessibilité des commerces pour le client	Besoin de volumes garantis de façon régulière Obligation pour le producteur de fournir des produits déjà emballés
Épiceries indépendantes et magasins affiliés	Achalandage important Clientèle composée d'acheteurs motivés	Beaucoup de démarches nécessaires pour le producteur avec l'épicerie
Hôtellerie, restauration et institutions (HRI)	Mise en valeur des produits par les chefs cuisiniers	Niveau d'exigence élevé (volume, qualité, uniformité, etc.)

Source : Écoressources consultants[8].

Enfin, la mise en marché des produits agricoles est une étape très importante qui relie le producteur et le consommateur. Il ne faut donc pas négliger tout ce qui entoure cette étape. Qu'il s'agisse de publicité, d'emballage ou d'étiquetage, tous les petits détails jouent un rôle déterminant dans la vente du produit fini. Assurez-vous ainsi :

- de bien connaître votre clientèle et de parler le même langage que celle-ci;
- de véhiculer une image qui représente adéquatement votre entreprise, qui vous ressemble, dont vous êtes fier;
- de connaître vos compétiteurs pour pouvoir positionner votre produit;
- de vendre les bonnes choses aux bons endroits.

[8] Écoressources consultants (2006), *Étude sur la mise en marché des viandes biologiques au Québec*, téléchargé le 17 août 2015, http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/SPVBQ_ÉcoR_Rapport_final_19fév07.pdf.
[9] Celles qui peuvent faire la découpe et le commerce de détail de viandes certifiées biologiques.
[10] Le Québec compterait moins de cinq boucheries licenciées.

Coffre à outils

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx

Stratégie de croissance du secteur biologique

Cette stratégie vise à appuyer les entreprises agricoles ayant choisi la production biologique. Ce soutien se traduit par la mise en place de différentes mesures articulées autour de quatre axes principaux :

1- Une source d'innovation pour les entreprises;
2- Des occasions d'affaires à saisir;
3- Un allié pour l'environnement;
4- Un levier pour l'occupation dynamique du territoire.

Pour plus de détails :
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produirebio.aspx.

- Soutien au secteur biologique

Ce programme a pour objet d'augmenter l'offre de produits agricoles biologiques. Il vise à stimuler le développement de la production biologique et la conversion des activités agricoles non biologiques en des activités agricoles biologiques. Deux volets sont en place : la précertification et la certification des superficies en cultures; la mise en conformité des bâtiments agricoles pour répondre aux normes biologiques.

Pour de plus amples renseignements :
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agriculturebiologique/Pages/agrbiologique.aspx.

- Prime-Vert

Certaines modifications au programme Prime-Vert ont été apportées pour l'adapter aux besoins des entreprises en régie biologique. Veuillez communiquer avec votre centre de services agricoles pour de plus amples renseignements ou consulter la page suivante :

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volet/Pages/PrimeVertvolet1.aspx.

- Bonification des services-conseils

Une bonification à hauteur de 85 % de l'aide financière a été apportée aux services-conseils en matière de gestion, d'encadrement technique et d'agroenvironnement offerts par les réseaux Agriconseils aux nouvelles entreprises de production biologique, à celles qui se sont converties à ce mode de production ou à celles qui s'y consacraient déjà.

Pour avoir accès à cette aide, veuillez communiquer avec le réseau Agriconseils : http://www.agriconseils.qc.ca/.

Commercialisation des produits biologiques

- Programme Proximité

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/ProgrammeProximite.aspx.

- Programme Appui à la commercialisation des aliments québécois

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/Appuicommercialisationdesaliments.aspx.

- Programme Levier

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/Levier-Mesure1.aspx.

Permis (inspection des aliments)

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Permis/Pages/Permis-transfo.aspx.

Liste des conseillers du MAPAQ (productions animales)

Bernard Brillant, agr.	Rivière-du-Loup	Production laitière
Christiane Cossette, DTA	Rimouski	Agriculture biologique
Hugues Fiola, agr.	Rimouski	Production bovine et porcine
Stéphanie Landry, agr.	Rimouski	Production ovine et caprine
Valérie Simard, agr.	Amqui	Volailles Grands gibiers

Enregistrement des entreprises agricoles

www.mapaq.gouv.qc.ca/enregistrement
1 844 544-3332

Autres liens

- Agri-Réseau (section portant sur le mode de production biologique)
http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/default.aspx

- CARTV
http://www.cartv.gouv.qc.ca/ (voir la section portant sur le mode de production biologique)

- CRAAQ
https://www.craaq.qc.ca/

- Agro-Démarrage
http://www.craaq.qc.ca/agro-demarrage

- Fédération d'agriculture biologique du Québec
http://www.fabqbio.ca/page4_3.html

- Syndicat des producteurs de viandes biologiques du Québec (SPVBQ)
http://www.fabqbio.ca/page4_3.html

- Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent
http://saveursbsl.com/

- Portail BIO Québec
http://www.portailbioquebec.info/

- Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec
http://www.produitsbioquebec.info

Formation

- Programmes accrédités

Institut de technologie agroalimentaire
http://www.ita.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx

Université Laval (microprogramme en agriculture biologique)
http://www2.ulaval.ca/futurs-etudiants/admission-tardive/faculte-des-sciences-de-lagriculture-et-de-lalimentation.html?gclid=CKTO54bB3cYCFdUTHwod7IMPcg

Centre de formation professionnelle de Mont-Joli–Mitis
http://www.csphares.qc.ca/cfpmm/

- Formation continue

Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB +)
http://www.cetab.org/

Collectifs régionaux en formation agricole
http://www.formationagricole.com/regions.asp?qRegion=1

Autodiagnostic du promoteur

Vous trouverez ci-dessous quelques questions qui vous permettront de vous situer par rapport à votre projet d'agriculture biologique. Bonne réflexion!

D'un point de vue personnel, est-ce que...

1. Je me reconnais dans les valeurs véhiculées par la production agricole biologique?
2. Je possède les forces requises pour ce mode de production (détermination, imagination, entregent, etc.)?
3. Ce projet répond à mes attentes et à mes objectifs personnels, professionnels et familiaux?
4. J'ai suffisamment de formation ou d'information pour mener à bien mon projet?
5. Je connais les sources potentielles d'embûches dans la réalisation de mon projet?
6. La situation actuelle est propice à un changement pouvant occasionner un impact financier sur mon entreprise?

Du point de vue de l'entreprise, est-ce que je suis prêt à...

1. Changer mes façons de faire et mon système de production?
2. Suivre et respecter des normes et un cahier des charges me dictant certaines façons de faire?
3. M'investir dans le développement et la mise en marché de mon produit?
4. Relever des défis complexes dont les réponses ne seront pas toujours claires et précises?
5. Être imaginatif dans la résolution des problèmes rencontrés dans mon entreprise?
6. Développer et entretenir un réseau de contacts, puis partager mes expériences au regard de la production, et ce, dans le but de trouver des solutions?
7. Évoluer dans des situations où je ne contrôlerai pas tout?

Éditeur
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
350, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 5C7

© 2016 Dépôt légal
No. Publication 16-0021

Auteurs :
Christiane Cossette, DTA
Hugues Fiola, agr.
Stéphanie Landry, agr.
Valérie Simard, agr.

Photographies : Éric Labonté, Marc Lajoie et Étienne Boucher, MAPAQ

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec